

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 14</p> <p>Date de convocation : 23/09/2016 Date d'affichage : 30/09/2016</p>	<p><i>L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes ADRAST-FEIREISEN-LAMBERT-VAYSSE-MM. GAUVIN-MARIDA-PÉTÉREAU-VONNET Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : Mme CORPS, pouvoir à Mme FEIREISEN Mme GUYON, pouvoir à Mme ADRAST Mme TRUET, pouvoir à M. MARIDA M. BIENAIMÉ, pouvoir à M. GAUVIN M. BRISSET, pouvoir à Mme LAMBERT M. DESVAUX, pouvoir à Mme VAYSSE</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LAMBERT</p>
---	--

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 juillet est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire sollicite l'accord des conseillers pour inscrire à l'ordre du jour un sujet supplémentaire : Convention de servitude avec ERDF pour le branchement électrique en souterrain de la baie Free. Accord à l'unanimité.

<p>N° 2016-09-01</p> <p>D.B.M. n° 3 Ouverture de crédit articles 45811 et 45812</p>	<p>Madame le Maire expose aux élus que la Communauté de communes du Val d'Amboise a reversé à la commune la somme de 8 256,00 € correspondant aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental allouées pour la réhabilitation d'assainissements non collectifs qualifiés de « points noirs ».</p> <p>Cette somme est destinée aux trois particuliers ayant réalisé les travaux de réhabilitation. Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires aux comptes 45811 et 45812 pour mandater les subventions dues aux intéressés.</p> <p>Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits aux comptes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ R 7488 – subventions reversées par la CCVA : 8 256▪ D 023 – virement à la section investissement : 8 256▪ R 021 – virement de la section fonctionnement : 8 256▪ D 45811 – versement subvention Agence de l'eau : 4 656▪ D 45812 – versement subvention Département : 3 600 <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>DECIDE d'effectuer la modification budgétaire proposée ci-dessus.</p>
--	---

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU CCAS suite à la démission de Mme TESSIER BOQUEL Corinne

Par arrêté en date du 26 mai 2014, Mme le Maire a désigné quatre personnes pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. de Saint-Ouen-Les-Vignes. Mme TESSIER BOQUEL ayant démissionné le 1^{er} septembre, Mme le Maire informe les conseillers que Mme GUILLARD Marlène sera désignée par arrêté pour siéger au CCAS.

<p>N° 2016-09-02</p> <p>DÉSIGNATION D'UN ADJOINT POUR LA SIGNATURE D'ACTE NOTARIÉ EN CAS D'ABSENCE OU EMPECHEMENT DU MAIRE</p>	<p>En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, un acte notarié ne peut être signé que par un adjoint désigné par le Conseil Municipal.</p> <p>Mme le Maire invite les élus à désigner un adjoint pour signer les actes notariés lorsqu'elle ne peut pas être présente.</p> <p>Mme FEIREISEN donne son accord pour représenter Mme le Maire.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <p>DÉSIGNE Mme FEIREISEN Marie-Thérèse, 1^{ère} adjointe, pour signer les actes notariés en cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Maire.</p>
---	---

<p>N° 2016-09-03</p> <p>CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF pour passage en souterrain d'un branchement électrique</p>	<p>Mme le Maire expose aux conseillers qu'ERDF doit réaliser le branchement électrique alimentant la baie de dégroupage que FREE doit installer à proximité de l'autocommutateur Orange sur la parcelle cadastrée section F n° 1186, propriété de la commune au 5 rue de la Poste.</p> <p>Le branchement nécessite la pose d'un câble en tranchée d'une longueur de 20 mètres sur cette parcelle.</p> <p>ERDF a fait parvenir une convention de servitude pour le passage en souterrain du branchement électrique qui précise notamment les droits consentis à ERDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir à demeure dans une bande de 0,50 m de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 20 m ainsi que ses accessoires, • Etablir si besoin des bornes de repérage, • Etablir à demeure la pose d'un câble en tranchée d'une longueur de 20 mètres, • Effectuer si besoin l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui pourraient gêner les ouvrages. <p>Au titre de compensation forfaitaire des éventuels préjudices résultant de l'exercice des droits consentis, la commune percevra une indemnité de vingt euros.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>APPROUVE les termes de la convention de servitude avec ERDF et AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.</p> <p>Free s'est engagée à effectuer les travaux de réfection du mur intérieur situé en limite de la parcelle F 1186 et de la rue de la Poste lors des travaux de pose de l'armoire de dégroupage.</p>
---	--

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire propose des dates pour réunir les commissions suivantes :

- Animation, associations : lundi 17 octobre 2016 à 20h30 avec les présidents des associations
- Bâtiments : mardi 11 octobre ou vendredi 14 octobre à 19h
- Gazette : vendredi 07 octobre à 10h

Un mail sera adressé dès demain aux membres de ces commissions absents ce soir pour savoir si ces dates leur conviennent.

Formation sur la commune nouvelle :

Une formation se déroulera sur le canton d'Amboise le jeudi 20 octobre 2016 de 10h à 18h à Nazelles-Négron dans la grange de Négron. La commune prendra en charge les frais sur le compte de la formation des élus. Sont intéressés : Mmes Adrast-Feireisen-M. Marida. Les autres conseillers sont invités à donner leur réponse le plus rapidement possible.

Initiation au tennis de table :

Le jeune audonien, Enzo Bachelier, assisté de la CCVA et de Bul'de Mômes, a organisé une séance d'initiation au tennis de table samedi 24 septembre 2016. Son but était de faire découvrir cette activité existante sur la commune. Plusieurs jeunes ont été accueillis et Enzo était satisfait de l'action menée.

Affaire Franchet : la société Franchet a fait appel du jugement rendu le 05 juillet 2016 par le Tribunal Administratif d'Orléans. La Cour d'Appel de Nantes doit en aviser la commune par courrier.

Dimanche 02 octobre 2016 : repas des Aînés dans le foyer rural à 12h00 et concert dans l'église à 17h30.

Dépôt de plainte : Mme le Maire fait savoir aux conseillers qu'elle a déposé une plainte en gendarmerie mercredi 28 septembre 2016 pour l'apposition d'une bande de ruban adhésif noir, représentatif du deuil, en travers des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération rue Jules Gautier, rue de la Montagne et rue de la Poste.

Sécurité dans l'école : M. Marida rend compte des mesures prises à l'école pour respecter les consignes de sécurité de l'Etat : interdiction de stationner devant l'école et en dehors des places de stationnement matérialisées au sol, pas de regroupement de parents devant l'entrée de l'école, fermeture à clé des portes intérieures. Un système d'alarme différent de ceux existants pour le PPMS et l'alerte incendie doit être mis en place.

Marpa-école de Souvigny-de-Touraine : M. Marida a assisté à l'assemblée générale de la MARPA-Ecole le 28 septembre dernier. Des aménagements financiers et des aides ont été obtenus. Les loyers des logements ont été diminués mais sur les 20 logements offerts, seulement 10 sont occupés. Quatre demandes d'occupation sont à l'étude.

Commission voirie de la CCVA : Mme Feireisen précise que les travaux programmés pour Saint-Ouen sont commandés et certains réalisés comme le renforcement de la berge au niveau du pont du Mail. La grille avaloir rue des Masnières sera réparée et le fossé rue de la Clarcère sera nettoyé.

Intervention de M. Gauvin : compte tenu de la vitesse excessive sur la route départementale, il serait judicieux de faire un courrier au Conseil Départemental pour demander l'extension de la zone 70 jusqu'à l'intersection avec l'impasse de la Maillaudière afin de sécuriser l'arrêt de bus de la Pinière.

Intervention de Mme Lambert : elle regrette vivement que les ronds-points de Fourchette et de la zone artisanale d'Autrèche ne soient pas entretenus alors qu'ils sont situés aux abords d'un secteur touristique.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 27 octobre 2016 à 20h30.